

13 AVR. 2022

Service Courrier

Comité Syndical du 04 avril 2021

DÉLIBÉRATION N° 2022-1-1

Comptes administratif et de gestion 2021

L'an deux mille vingt-deux, le 04 avril à 17h30, le syndicat mixte en charge de l'élaboration, de l'approbation, du suivi et de la révision du Schéma de Cohérence Territoriale du Territoire de Belfort, s'est réuni en assemblée ordinaire légalement convoquée au siège du Syndicat mixte.

Membres actifs :	22	Votants :	17
Titulaires présents :	13	Voix pour :	17
Suppléant(s) présent (s) :	4	Voix contre :	0
Pouvoir(s) :	0	Abstention :	0
Date de convocation : 29/03/2022		Date d'affichage : 12/04/2022	

ÉTAIENT PRÉSENTS

Membres Titulaires :

GBCA : M. Jean-Marie HERZOG – M. Thierry BESANÇON – M. Jean-Pierre CNUUDE – M. Bernard GUERRE-GENTON – M. Roger LAUQUIN – M. Thierry PATTE – Mme Françoise RAVEY – Mme Zoé RUNDSTADLER – M. Alain SALOMON – Mme Mélanie WELKLEN-HAOATAI

CCST : M. Jean-Louis HOTTLET

CCVS : M. Christian CANAL – M. Arnaud ZIEGLER

Membres suppléants :

GBCA : M. Pierre CARLES – Mme Marie-Paule MERLET

CCST : M. Jacques ALEXANDRE

CCVS : M. Éric HOTZ

ÉTAIENT ABSENTS ET EXCUSÉS

Membres Titulaires :

GBCA : Mme Christine BAINIER – M. Bastien FAUDOT – M. Jean-Claude MOUGIN

CCST : M. Patrice DUMORTIER – Mme Sophie GUYON – Mme Sandrine LARCHER – M. Fabrice PETITJEAN – M. Jean-Michel TALON

CCVS : M. Rémy BEGUE

ÉTAIT ÉGALEMENT PRÉSENTE

AUTB : Mme Anne-Sophie PEUREUX

Compte administratif 2021

Le compte administratif 2021 est le document budgétaire retraçant l'ensemble des comptes de l'exercice 2021. Il fait apparaître les résultats de l'exécution du budget et le compte de gestion établi par le Payeur départemental avec lequel il doit être en conformité.

► Dépenses de fonctionnement

En 2021, nous avons réalisé 99.65 % des dépenses de fonctionnement budgétées soit un montant de 85 208 € sur un total budgété de 85 510 €.

► Recettes de fonctionnement

Les recettes viennent de l'excédent reporté de 2020 de 2.24 €, de 85 507.76 € de participations des collectivités, soit un total de recettes de 85 510 €.

Avec 85 208 € de dépenses et 85 510 € de recettes, l'exercice 2021 fait apparaître un excédent de clôture de 302 € en conformité avec le compte de gestion 2021 du Payeur départemental. Cette somme sera reprise au Budget primitif 2022 en recettes de fonctionnement au compte 002 « Excédent de fonctionnement reporté ».

Vu cet exposé, le comité approuve les comptes administratif et de gestion 2021.

**ACTE RENDU EXÉCUTOIRE après dépôt en Préfecture
Pour extrait certifié conforme**

**La présente délibération fera l'objet d'un affichage
au siège du Syndicat mixte du SCoT durant un mois.**

Belfort, le 12 avril 2022

Le Président,
Jean-Marie HERZOG.



syndicat
mixte du
SCoT
du Territoire
de Belfort

**PRÉFECTURE DU
TERRITOIRE DE BELFORT**

13 AVR. 2022

Service Courrier

13 AVR. 2022

Service Courrier

Comité Syndical du 04 avril 2021

DÉLIBÉRATION N° 2022-1-2

Affectation du résultat 2021

L'an deux mille vingt-deux, le 04 avril à 17h30, le syndicat mixte en charge de l'élaboration, de l'approbation, du suivi et de la révision du Schéma de Cohérence Territoriale du Territoire de Belfort, s'est réuni en assemblée ordinaire légalement convoquée au siège du Syndicat mixte.

Membres actifs :	22	Votants :	17
Titulaires présents :	13	Voix pour :	17
Suppléant(s) présent(s) :	4	Voix contre :	0
Pouvoir(s) :	0	Abstention :	0
Date de convocation :	29/03/2022	Date d'affichage :	12/04/2022

ÉTAIENT PRÉSENTS

Membres Titulaires :

GBCA : M. Jean-Marie **HERZOG** – M. Thierry **BESANÇON** – M. Jean-Pierre **CNUDDE** – M. Bernard **GUERRE-GENTON** – M. Roger **LAUQUIN** – M. Thierry **PATTE** – Mme Françoise **RAVEY** – Mme Zoé **RUNDSTADLER** – M. Alain **SALOMON** – Mme Mélanie **WELKLEN-HAOATAI**

CCST : M. Jean-Louis **HOTTLET**

CCVS : M. Christian **CANAL** – M. Arnaud **ZIEGLER**

Membres suppléants :

GBCA : M. Pierre **CARLES** – Mme Marie-Paule **MERLET**

CCST : M. Jacques **ALEXANDRE**

CCVS : M. Éric **HOTZ**

ÉTAIENT ABSENTS ET EXCUSÉS

Membres Titulaires :

GBCA : Mme Christine **BAINIER** – M. Bastien **FAUDOT** – M. Jean-Claude **MOUGIN**

CCST : M. Patrice **DUMORTIER** – Mme Sophie **GUYON** – Mme Sandrine **LARCHER** – M. Fabrice **PETITJEAN** – M. Jean-Michel **TALON**

CCVS : M. Rémy **BEGUE**

ÉTAIT ÉGALEMENT PRÉSENTE

AUTB : Mme Anne-Sophie **PEUREUX**

Affectation du résultat

Après avoir pris connaissance du compte administratif 2021

→ Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021

→ Constatant que le compte administratif en conformité avec le compte de gestion présente :

Un excédent de fonctionnement de 302 €.

Je vous propose d'affecter le résultat comme suit :

POUR MÉMOIRE		
Excédent antérieur reporté		2.24 €
RÉSULTAT DE L'EXERCICE :	DEFICIT EXCÉDENT	299.76 €
EXCÉDENT AU 31.12.2021		302.00 €
AFFECTATION DU RÉSULTAT AU BUDGET PRIMITIF 2022 (Compte 002)		302.00 €

Le comité syndical adopte à l'unanimité, l'affectation du résultat 2021.

ACTE RENDU EXÉCUTOIRE après dépôt en Préfecture
Pour extrait certifié conforme

La présente délibération fera l'objet d'un affichage
au siège du Syndicat mixte du SCoT durant un mois.

Belfort, le 12 avril 2022

Le Président,
Jean-Marie HERZOG.



syndicat
mixte du
SCOT
du Territoire
de Belfort

**PREFECTURE DU
TERRITOIRE DE BELFORT**

13 AVR. 2022

Service Courrier

13 AVR. 2022

Service Courrier

Comité Syndical du 04 avril 2021

DÉLIBÉRATION N° 2022-1-3

Orientations budgétaires 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 04 avril à 17h30, le syndicat mixte en charge de l'élaboration, de l'approbation, du suivi et de la révision du Schéma de Cohérence Territoriale du Territoire de Belfort, s'est réuni en assemblée ordinaire légalement convoquée au siège du Syndicat mixte.

Membres actifs :	22	Votants :	17
Titulaires présents :	13	Voix pour :	17
Suppléant(s) présent (s) :	4	Voix contre :	0
Pouvoir(s) :	0	Abstention :	0
Date de convocation : 29/03/2022		Date d'affichage : 12/04/2022	

ÉTAIENT PRÉSENTS

Membres Titulaires :

GBCA : M. Jean-Marie **HERZOG** - M. Thierry **BESANÇON** - M. Jean-Pierre **CNUDDE** - M. Bernard **GUERRE-GENTON** - M. Roger **LAUQUIN** - M. Thierry **PATTE** - Mme Françoise **RAVEY** - Mme Zoé **RUNDSTADLER** - M. Alain **SALOMON** - Mme Mélanie **WELKLEN-HAOATAI**

CCST : M. Jean-Louis **HOTTLET**

CCVS : M. Christian **CANAL** - M. Arnaud **ZIEGLER**

Membres suppléants :

GBCA : M. Pierre **CARLES** - Mme Marie-Paule **MERLET**

CCST : M. Jacques **ALEXANDRE**

CCVS : M. Éric **HOTZ**

ÉTAIENT ABSENTS ET EXCUSÉS

Membres Titulaires :

GBCA : Mme Christine **BAINIER** - M. Bastien **FAUDOT** - M. Jean-Claude **MOUGIN**

CCST : M. Patrice **DUMORTIER** - Mme Sophie **GUYON** - Mme Sandrine **LARCHER** - M. Fabrice **PETITJEAN** - M. Jean-Michel **TALON**

CCVS : M. Rémy **BEGUE**

ÉTAIT ÉGALEMENT PRÉSENTE

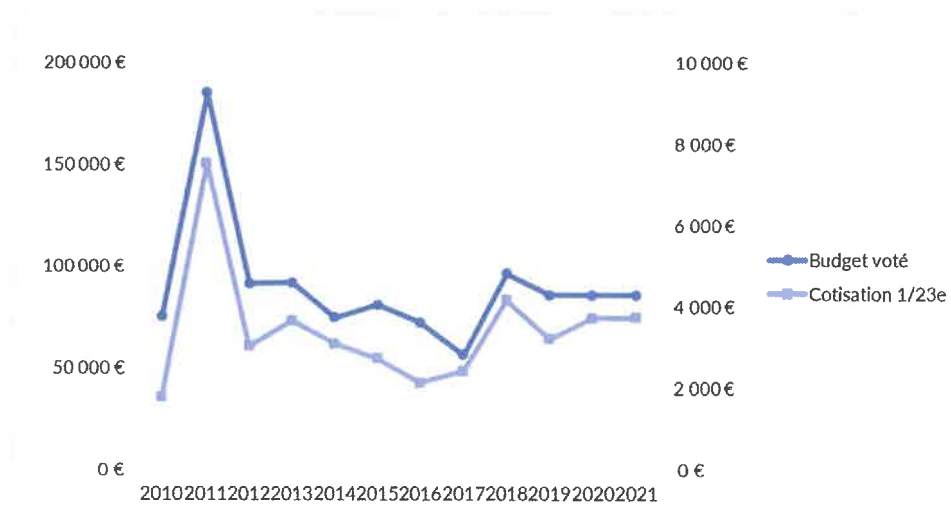
AUTB : Mme Anne-Sophie **PEUREUX**

Fonctionnement technique et financier du SMSCoT

- ↳ Le SCoT ne dispose pas de structure propre pour son fonctionnement. En conséquence il ne présente pas de charges de personnel ni de tableau d'effectif.
- ↳ Le fonctionnement du SMSCoT est assuré par convention avec l'AUTB pour ce qui est de la gestion technique et administrative, et avec la commune de Bavilliers pour ce qui est de l'administration financière. Il a recours au conseil du comptable public.
- ↳ Le SMSCoT n'a pas recours à l'emprunt et n'a pas d'engagement pluriannuel relatif à de l'investissement.
- ↳ Les concours financiers du SMSCoT sont constitués :
 - des participations des membres,
 - de subventions,
 - du report d'exercice antérieur.

Historique budgétaire 2010-2021 du SMSCoT

	Budget voté	Cotisation 1/23 ^e
2010	74 700,00 €	1 755,62 €
2011	185 000,00 €	7 514,22 €
2012	91 113,61 €	3 017,39 €
2013	91 450,00 €	3 636,55 €
2014	74 371,06 €	3 069,93 €
2015	80 680,00 €	2 708,42 €
2016	71 840,00 €	2 111,73 €
2017	55 940,00 €	2 399,93 €
2018	96 030,53 €	4 149,04 €
2019	85 410,00 €	3 187,91 €
2020	85 516,00 €	3 709,00 €
2021	85 510,00 €	3 717,73 €



Rappel relatif à l'activité du syndicat en 2021

Les avis sur les documents d'urbanisme, préparés par l'AUTB en 2020-2021, ont été au nombre de 11 :

- 4 dossiers ont été examinés par le comité syndical :
 - o PLU de Chèvremont
 - o PLU de Froidefontaine
 - o Modification du PLU d'Essert
 - o Modification simplifiée du PLU d'Essert.

- 7 dossiers ont été examinés et signé par le Président ou la Vice-Présidente.
 - o Modification simplifiée du PLU de Beaucourt
 - o Modification simplifiée du PLU d'Urcerey
 - o Modification du PLU de Fousse-magne
 - o Modification simplifiée du PLU de Novillard
 - o Modification simplifiée du PLU de Belfort
 - o Modification simplifiée du PLU de Delle
 - o Modification du PLU de Grandvillars.

Parallèlement, l'AUTB a participé à des réunions de travail dans les communes d'Offemont et de Vézelois, dans le cadre de la révision de leurs PLU.

L'agence suit également les dossiers présentés dans diverses commissions, où siège le président : CDPENAF, CDAC, CDNPS.

L'AUTB a également une activité de suivi du territoire par le moyen des observatoires permanents : évolution démographique, marché de l'habitat et de l'immobilier, observatoire des zones d'activités.

En 2021, elle a présenté au comité son observatoire des espaces mutables, qui vise à connaître les espaces déjà artificialisés qui pourraient être remis sur le marché, dans le double but de requalifier l'urbain et d'amoin-drir la consommation de sols naturels.

L'ensemble de ces travaux répond à la nécessité de suivre les évolutions au regard des objectifs du SCoT.

Fin décembre, en rapport avec l'actualité, l'AUTB a présenté les grandes lignes et les conséquences, notamment en matière de foncier, de la loi Climat & résilience votée le 22 août 2021.

À l'occasion de cette réunion, un retour a également été fait sur la conférence des SCoT et l'obligation pour les SRADDET, les SCoT et les PLU d'intégrer la trajectoire ZAN (zéro artificialisation nette) à l'horizon 2050.

Orientations pour l'exercice 2022

En termes d'activité prévisionnelle, le flux devrait être équivalent à celui de 2021 concernant la charge habituelle du SMSCoT, avec les orientations suivantes :

- association en tant que PPA et consultation sur les documents d'urbanisme, participation aux commissions départementales, animation du syndicat mixte,
- poursuite du suivi territorial par le moyen des observatoires permanents, avec un pointage de l'artificialisation,
- le site internet du SCoT sera mis à jour.

Vers une révision du SCoT en 2022 ?

Eu égard au contexte actuel de lutte contre l'artificialisation des sols et des obligations réglementaires de la loi Climat & résilience, le SMSCoT doit engager un débat en son sein sur la nécessité d'engager une procédure de révision.

Le Comité Syndical prend acte des orientations budgétaires 2022.

ACTE RENDU EXÉCUTOIRE après dépôt en Préfecture
Pour extrait certifié conforme

La présente délibération fera l'objet d'un affichage
au siège du Syndicat mixte du SCoT durant un mois.

Belfort, le 12 avril 2022

Le Président,
Jean-Marie HERZOG.

 **SCoT**
syndicat mixte du
du Territoire
de Belfort

**PREFECTURE DU
TERRITOIRE DE BELFORT**

13 AVR. 2022

Service Courrier

13 AVR. 2022

Service Courrier

Comité Syndical du 04 avril 2021

DÉLIBÉRATION N° 2022-1-4

Budget primitif 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 04 avril à 17h30, le syndicat mixte en charge de l'élaboration, de l'approbation, du suivi et de la révision du Schéma de Cohérence Territoriale du Territoire de Belfort, s'est réuni en assemblée ordinaire légalement convoquée au siège du Syndicat mixte.

Membres actifs :	22	Votants :	17
Titulaires présents :	13	Voix pour :	17
Suppléant(s) présent(s) :	4	Voix contre :	0
Pouvoir(s) :	0	Abstention :	0
Date de convocation : 29/03/2022		Date d'affichage : 12/04/2022	

ÉTAIENT PRÉSENTS

Membres Titulaires :

GBCA : M. Jean-Marie **HERZOG** – M. Thierry **BESANÇON** – M. Jean-Pierre **CNUDDE** – M. Bernard **GUERRE-GENTON** – M. Roger **LAUQUIN** – M. Thierry **PATTE** – Mme Françoise **RAVEY** – Mme Zoé **RUNDSTADLER** – M. Alain **SALOMON** – Mme Mélanie **WELKLEN-HAOATAI**

CCST : M. Jean-Louis **HOTTLET**

CCVS : M. Christian **CANAL** – M. Arnaud **ZIEGLER**

Membres suppléants :

GBCA : M. Pierre **CARLES** – Mme Marie-Paule **MERLET**

CCST : M. Jacques **ALEXANDRE**

CCVS : M. Éric **HOTZ**

ÉTAIENT ABSENTS ET EXCUSÉS

Membres Titulaires :

GBCA : Mme Christine **BAINIER** – M. Bastien **FAUDOT** – M. Jean-Claude **MOUGIN**

CCST : M. Patrice **DUMORTIER** – Mme Sophie **GUYON** – Mme Sandrine **LARCHER** – M. Fabrice **PETITJEAN** – M. Jean-Michel **TALON**

CCVS : M. Rémy **BEGUE**

ÉTAIT ÉGALEMENT PRÉSENTE

AUTB : Mme Anne-Sophie **PEUREUX**

Budget primitif

1- DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT :

6225 Indemnité au comptable	0.00 €
6226 Honoraires Commissaire enquêteur	0.00 €
6231 Annonce et insertions	0.00 €
6236 Catalogue et imprimé Frais repro AUTB	0.00 €
6261 Frais d'affranchissement	0.00 €
6281 Concours divers	1 577.00 €
6574 Subvention de fonctionnement aux associations Assistance administrative AUTB	83 000.00 €
6218 Personnel extérieur divers Assistance comptable Bavilliers	2 210.00 €
TOTAL DES DEPENSES	86 787.00 €

2- LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

002 Excédent reporté 2021	302.00 €
74758 Participation groupements de collectivités	86 485.00 €
TOTAL DES RECETTES	86 787.00 €

RÉPARTITION DES CONTRIBUTIONS DES COLLECTIVITÉS AU S.Co.T. ANNÉE 2022

COLLECTIVITÉS	Règle de répartition X/23 ^e	Contributions 2022
Grand Belfort Communauté d'Agglomération	13/23	48 882.83 €
C.C. du Sud Territoire	6/23	22 561.30 €
C.C. des Vosges du Sud	4/23	15 040.87 €
TOTAL		86 485.00 €

Après discussion, le budget primitif est adopté à l'unanimité.

ACTE RENDU EXÉCUTOIRE après dépôt en Préfecture
Pour extrait certifié conforme

La présente délibération fera l'objet d'un affichage
au siège du Syndicat mixte du SCoT durant un mois.

Belfort, le 12 avril 2022

Le Président,
Jean-Marie HERZOG.



syndicat
mixte du
SCoT
du Territoire
de Belfort

**PREFECTURE DU
TERRITOIRE DE BELFORT**

13 AVR. 2022

Service Courrier

13 AVR. 2022

Service Courrier

Comité Syndical du 04 avril 2021

DÉLIBÉRATION N° 2022-1-5

Convention financière SM SCoT/AUTB

L'an deux mille vingt-deux, le 04 avril à 17h30, le syndicat mixte en charge de l'élaboration, de l'approbation, du suivi et de la révision du Schéma de Cohérence Territoriale du Territoire de Belfort, s'est réuni en assemblée ordinaire légalement convoquée au siège du Syndicat mixte.

Membres actifs :	22	Votants :	17
Titulaires présents :	13	Voix pour :	17
Suppléant(s) présent (s) :	4	Voix contre :	0
Pouvoir(s) :	0	Abstention :	0
Date de convocation :	29/03/2022	Date d'affichage :	12/04/2022

ÉTAIENT PRÉSENTS

Membres Titulaires :

GBCA : M. Jean-Marie **HERZOG** - M. Thierry **BESANÇON** - M. Jean-Pierre **CNUDDE** - M. Bernard **GUERRE-GENTON** - M. Roger **LAUQUIN** - M. Thierry **PATTE** - Mme Françoise **RAVEY** - Mme Zoé **RUNDSTADLER** - M. Alain **SALOMON** - Mme Mélanie **WELKLEN-HAOATAI**

CCST : M. Jean-Louis **HOTTLET**

CCVS : M. Christian **CANAL** - M. Arnaud **ZIEGLER**

Membres suppléants :

GBCA : M. Pierre **CARLES** - Mme Marie-Paule **MERLET**

CCST : M. Jacques **ALEXANDRE**

CCVS : M. Éric **HOTZ**

ÉTAIENT ABSENTS ET EXCUSÉS

Membres Titulaires :

GBCA : Mme Christine **BAINIER** - M. Bastien **FAUDOT** - M. Jean-Claude **MOUGIN**

CCST : M. Patrice **DUMORTIER** - Mme Sophie **GUYON** - Mme Sandrine **LARCHER** - M. Fabrice **PETITJEAN** - M. Jean-Michel **TALON**

CCVS : M. Rémy **BEGUE**

ÉTAIT ÉGALEMENT PRÉSENTE

AUTB : Mme Anne-Sophie **PEUREUX**

Le Syndicat mixte du SCoT (SMSCoT) est depuis sa création dans un rapport étroit avec l'AUTB, agence d'urbanisme au sens de l'article L. 132-6 du code de l'urbanisme.

« Les communes, les établissements publics de coopération intercommunale et les collectivités territoriales peuvent créer avec l'Etat et les établissements publics ou d'autres organismes qui contribuent à l'aménagement et au développement de leur territoire des organismes de réflexion, et d'études et d'accompagnement des politiques publiques, appelés agences d'urbanisme.

Ces agences d'ingénierie partenariale ont notamment pour missions :

- 1° De suivre les évolutions urbaines et de développer l'observation territoriale ;*
- 2° De participer à la définition des politiques d'aménagement et de développement et à l'élaboration des documents d'urbanisme et de planification qui leur sont liés, notamment les schémas de cohérence territoriale et les plans locaux d'urbanisme intercommunaux ;*
- 3° De préparer les projets d'agglomération métropolitains et territoriaux, dans un souci d'approche intégrée et d'harmonisation des politiques publiques ;*
- 4° De contribuer à diffuser l'innovation, les démarches et les outils du développement territorial durable et la qualité paysagère et urbaine ;*
- 5° D'accompagner les coopérations transfrontalières et les coopérations décentralisées liées aux stratégies urbaines ;*
- 6° De contribuer à la mise en place des observatoires de l'habitat et du foncier prévus au III de l'article L. 302-1 du code de la construction et de l'habitation ;*
- 7° D'apporter ponctuellement une ingénierie, dans le cadre d'un contrat de projet partenarial d'aménagement ou d'une convention d'opération de revitalisation de territoire, dans les territoires qui sont situés à proximité de leur périmètre d'action [...]. »*

Le SMSCoT est donc membre de l'AUTB, laquelle a inscrit dans son programme d'activité la production, la gestion et l'animation du SCoT. La contrepartie en est une subvention versée à l'AUTB. Celle-ci est fixée à **83.000 euros** et donne lieu à une convention annuelle.

Rappel relatif à l'activité en 2021

Les avis sur les documents d'urbanisme, préparés par l'AUTB en 2020-2021, ont été au nombre de 11 :

- 4 dossiers ont été examinés par le comité syndical :
 - o PLU de Chèvremont
 - o PLU de Froidefontaine
 - o Modification du PLU d'Essert
 - o Modification simplifiée du PLU d'Essert.

- 7 dossiers ont été examinés et signé par le Président ou la Vice-Présidente.
 - o Modification simplifiée du PLU de Beaucourt
 - o Modification simplifiée du PLU d'Urcerey
 - o Modification du PLU de Fosse-magne
 - o Modification simplifiée du PLU de Novillard
 - o Modification simplifiée du PLU de Belfort
 - o Modification simplifiée du PLU de Delle
 - o Modification du PLU de Grandvillars.

Parallèlement, l'AUTB a participé à des réunions de travail dans les communes d'Offemont et de Vézelois, dans le cadre de la révision de leurs PLU.

L'agence suit également les dossiers présentés dans diverses commissions, où siège le président : CDPENAF, CDAC, CDNPS.

L'AUTB a également une activité de suivi du territoire par le moyen des observatoires permanents : évolution démographique, marché de l'habitat et de l'immobilier, observatoire des zones d'activités.

En 2021, elle a présenté au comité son observatoire des espaces mutables, qui vise à connaître les espaces déjà artificialisés qui pourraient être remis sur le marché, dans le double but de requalifier l'urbain et d'amoinrir la consommation de sols naturels. L'ensemble de ces travaux répond à la nécessité de suivre les évolutions au regard des objectifs du SCoT.

Fin décembre, en rapport avec l'actualité, l'AUTB a présenté les grandes lignes et les conséquences, notamment en matière de foncier, de la loi Climat & résilience votée le 22 août 2021.

À l'occasion de cette réunion, un retour a également été fait sur la conférence des SCoT et l'obligation pour les SRADDET, les SCoT et les PLU d'intégrer la trajectoire ZAN (zéro artificialisation nette) à l'horizon 2050.

Orientations pour l'exercice 2022

En termes d'activité prévisionnelle, le flux devrait être équivalent à celui de 2021 concernant la charge habituelle du SMSCoT, avec les orientations suivantes :

- association en tant que PPA et consultation sur les documents d'urbanisme, participation aux commissions départementales, animation du syndicat mixte,
- poursuite du suivi territorial par le moyen des observatoires permanents, avec un pointage de l'artificialisation,
- le site internet du SCoT sera mis à jour.

Vers une révision du SCoT en 2022 ?

Eu égard au contexte actuel de lutte contre l'artificialisation des sols et des obligations réglementaires de la loi Climat & résilience, le SMSCoT doit engager un débat en son sein sur la nécessité d'engager une procédure de révision.

Le SM SCoT autorise son président à signer la convention.

**ACTE RENDU EXÉCUTOIRE après dépôt en Préfecture
Pour extrait certifié conforme**

**La présente délibération fera l'objet d'un affichage
au siège du Syndicat mixte du SCoT durant un mois.**

Belfort, le 12 avril 2022

Le Président,
Jean-Marie HERZOG.



syndicat
mixte du
SCoT
du Territoire
de Belfort

**PREFECTURE DU
TERRITOIRE DE BELFORT**

13 AVR. 2022

Service Courrier

13 AVR. 2022

Service Courrier

Comité Syndical du 04 avril 2021

DÉLIBÉRATION N° 2022-1-6

Désignation des représentants à la CDNPS (Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites)

L'an deux mille vingt-deux, le 04 avril à 17h30, le syndicat mixte en charge de l'élaboration, de l'approbation, du suivi et de la révision du Schéma de Cohérence Territoriale du Territoire de Belfort, s'est réuni en assemblée ordinaire légalement convoquée au siège du Syndicat mixte.

Membres actifs :	22	Votants :	17
Titulaires présents :	13	Voix pour :	17
Suppléant(s) présent (s) :	4	Voix contre :	0
Pouvoir(s) :	0	Abstention :	0
Date de convocation : 29/03/2022		Date d'affichage : 12/04/2022	

ÉTAIENT PRÉSENTS

Membres Titulaires :

GBCA : M. Jean-Marie **HERZOG** – M. Thierry **BESANÇON** – M. Jean-Pierre **CNUDDE** – M. Bernard **GUERRE-GENTON** – M. Roger **LAUQUIN** – M. Thierry **PATTE** – Mme Françoise **RAVEY** – Mme Zoé **RUNDSTADLER** – M. Alain **SALOMON** – Mme Mélanie **WELKLEN-HAOATAI**

CCST : M. Jean-Louis **HOTTLET**

CCVS : M. Christian **CANAL** – M. Arnaud **ZIEGLER**

Membres suppléants :

GBCA : M. Pierre **CARLES** – Mme Marie-Paule **MERLET**

CCST : M. Jacques **ALEXANDRE**

CCVS : M. Éric **HOTZ**

ÉTAIENT ABSENTS ET EXCUSÉS

Membres Titulaires :

GBCA : Mme Christine **BAINIER** – M. Bastien **FAUDOT** – M. Jean-Claude **MOUGIN**

CCST : M. Patrice **DUMORTIER** – Mme Sophie **GUYON** – Mme Sandrine **LARCHER** – M. Fabrice **PETITJEAN** – M. Jean-Michel **TALON**

CCVS : M. Rémy **BEGUE**

ÉTAIT ÉGALEMENT PRÉSENTE

AUTB : Mme Anne-Sophie **PEUREUX**

Le mandat des membres de la CDNPS nommés pour une durée de 3 ans est arrivé à expiration depuis le 25 mars 2022.

Cette commission concourt à la protection de la nature, à la préservation des paysages, des sites et du cadre de vie et contribue à une gestion équilibrée des ressources naturelles et de l'espace dans un souci de développement durable.

Elle se compose de cinq formations spécialisées :

- La formation des carrières,
- Des sites et paysages,
- De la faune sauvage captive,
- De la publicité
- Et de la nature.

Conformément aux arrêtés préfectoraux n° 2013-0002 du 11 janvier 2013, n° 90-2019-03-25-002 du 25 mars 2019 et n° 90-2020-06-18-001 du 18 juin 2020, il convient de nommer des représentants du SCoT dans les formations suivantes :

- Formation spécialisée dites « des sites et paysages »
Un représentant du SM SCoT siège au sein du 4^{ème} collège (personnes compétentes en matière d'aménagement et d'urbanisme, de paysage, d'architecture et d'environnement).
► **Désignation d'un titulaire et d'un suppléant.**
- Formations spécialisées dite « de la publicité » et « des carrières »
Un représentant du SM SCoT siège au 3^{ème} collège (personnes qualifiées en matière de sciences de la nature, de protection des sites ou du cadre de vie).
► **Désignation d'un titulaire et d'un suppléant.**

Ont ainsi été désignés :

Au sein du 4^{ème} collège :

Madame Françoise **RAVEY**, Titulaire
Monsieur Bernard **GUERRE-GENTON**, Suppléant

Au sein du 3^{ème} collège :

Monsieur Jean-Pierre **CNUUDE**, Titulaire
Monsieur Alain **SALOMON**, Suppléant

ACTE RENDU EXÉCUTOIRE après dépôt en Préfecture
Pour extrait certifié conforme

La présente délibération fera l'objet d'un affichage
au siège du Syndicat mixte du SCoT durant un mois.

Belfort, le 12 avril 2022

Le Président,
Jean-Marie HERZOG.



syndicat
mixte du
SCOT
du Territoire
de Belfort

**PREFECTURE DU
TERRITOIRE DE BELFORT**

13 AVR. 2022

Service Courrier

13 AVR. 2022

Service Courrier

Comité Syndical du 04 avril 2021

DÉLIBÉRATION N° 2022-1-7

Proposition d'adhésion à la Fédération Nationale des SCoT et désignation d'un représentant

L'an deux mille vingt-deux, le 04 avril à 17h30, le syndicat mixte en charge de l'élaboration, de l'approbation, du suivi et de la révision du Schéma de Cohérence Territoriale du Territoire de Belfort, s'est réuni en assemblée ordinaire légalement convoquée au siège du Syndicat mixte.

Membres actifs :	22	Votants :	17
Titulaires présents :	13	Voix pour :	17
Suppléant(s) présent (s) :	4	Voix contre :	0
Pouvoir(s) :	0	Abstention :	0
Date de convocation : 29/03/2022		Date d'affichage : 12/04/2022	

ÉTAIENT PRÉSENTS

Membres Titulaires :

GBCA : M. Jean-Marie **HERZOG** - M. Thierry **BESANÇON** - M. Jean-Pierre **CNUDDE** - M. Bernard **GUERRE-GENTON** - M. Roger **LAUQUIN** - M. Thierry **PATTE** - Mme Françoise **RAVEY** - Mme Zoé **RUNDSTADLER** - M. Alain **SALOMON** - Mme Mélanie **WELKLEN-HAOATAI**

CCST : M. Jean-Louis **HOTTLET**

CCVS : M. Christian **CANAL** - M. Arnaud **ZIEGLER**

Membres suppléants :

GBCA : M. Pierre **CARLES** - Mme Marie-Paule **MERLET**

CCST : M. Jacques **ALEXANDRE**

CCVS : M. Éric **HOTZ**

ÉTAIENT ABSENTS ET EXCUSÉS

Membres Titulaires :

GBCA : Mme Christine **BAINIER** - M. Bastien **FAUDOT** - M. Jean-Claude **MOUGIN**

CCST : M. Patrice **DUMORTIER** - Mme Sophie **GUYON** - Mme Sandrine **LARCHER** - M. Fabrice **PETITJEAN** - M. Jean-Michel **TALON**

CCVS : M. Rémy **BEGUE**

ÉTAIT ÉGALEMENT PRÉSENTE

AUTB : Mme Anne-Sophie **PEUREUX**

Créée à l'issue des rencontres nationales des SCoT de juin 2010, la Fédération Nationale des SCoT a pour objet de fédérer les établissements publics chargés de l'élaboration et de la gestion des schémas de cohérence territoriale, afin de favoriser la mutualisation des savoir-faire et l'échange d'expériences. Elle tend d'une part :

- À constituer un centre de ressource et de réseaux pour accompagner, éclairer et faciliter le travail des élus et des techniciens par l'échange d'informations, d'expériences et de savoir-faire sur divers thèmes (évolutions juridiques, méthodologie d'élaboration et de gestion, témoignages...) et formes (veille juridique, commissions de travail, rencontres nationales, régionales, locales...);

Et d'autre part :

- À porter un discours cohérent et partagé de l'ensemble des structures porteuses de SCoT et à constituer un lieu de réflexion et de prospective et une force de proposition dans les débats nationaux en matière d'urbanisme et d'aménagement, et un espace de partenariat avec les élus locaux et leurs associations, l'État et ses services, les autres associations d'élus et/ou de professionnels de collectivités territoriales ou œuvrant dans le champ du développement territorial.

Compte-tenu de l'intérêt que peut trouver notre syndicat à rejoindre la Fédération Nationale des SCoT pour bénéficier de ses services et participer aux activités mises en œuvre pour ses adhérents, notre structure pourrait désormais envisager d'adhérer à cette Fédération.

La cotisation pour l'année 2022 s'élèverait, compte-tenu de la population du périmètre de notre SCoT, à **1 576.49 €**. Le comité syndical devrait dès lors désigner un représentant au sein de l'assemblée générale de la Fédération.

Après échange, le comité décide d'adhérer à l'association de la Fédération nationale des SCoT et Monsieur Jean-Marie HERGOG est désigné pour y représenter le SM SCoT.

**ACTE RENDU EXÉCUTOIRE après dépôt en Préfecture
Pour extrait certifié conforme**

La présente délibération fera l'objet d'un affichage
au siège du Syndicat mixte du SCoT durant un mois.

Belfort, le 12 avril 2022

Le Président,
Jean-Marie HERZOG.



syndicat
mixte du
SCoT
du Territoire
de Belfort

**PREFECTURE DU
TERRITOIRE DE BELFORT**

13 AVR. 2022

Service Courrier